



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0837

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien et animation du PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0837**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Soutien et animation du PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis quelques années, la question de l'articulation des temps des salariés, des entreprises et du territoire se développe. Dans ce contexte, la question de la mobilité des salariés et des entreprises prend également de l'ampleur. Depuis 2006, la Communauté urbaine est régulièrement interpellée par des entreprises afin de les aider à organiser leurs déplacements et à mettre en place des plans de déplacements inter-entreprises (PDIE).

Ainsi à ce jour, dans un partenariat élargi, entre la Communauté urbaine, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la région Rhône-Alpes, des actions ont été engagées sur des territoires de la Communauté urbaine et de nombreux plans de déplacements inter-entreprises ont été encouragés et sont autant de démarches qui permettent de croiser enjeux temporels, enjeux de développement durable et attractivité des territoires. Ces démarches sont pilotées par la Communauté urbaine mais portées par les entreprises, *via* les associations d'entreprises locales. L'animation de ces démarches est faite par la Communauté urbaine, Espace des temps et développeurs économiques, lorsqu'ils sont présents sur le terrain. Sur d'autres territoires, la démarche est portée localement.

Depuis 2007, l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement de Lyon a mis en place un PDIE à destination des commerces, artisans, professions libérales et petites entreprises. Pour promouvoir cette démarche, l'Association a créé un poste de conseil en mobilité locale visant à accompagner la sensibilisation des entreprises et à promouvoir l'inter-modalité sur le 7° arrondissement.

En 2008, l'Association a sollicité l'aide financière de la Communauté urbaine pour soutenir cette démarche très innovante, ce qui lui a permis de développer son dispositif. Trois trophées sont venus récompenser son action : l'attribution au niveau national d'un trophée du commerce, une distinction au titre du développement durable de la région Rhône Alpes et un diplôme remis dans le cadre du prix européen de la mobilité lors du colloque européen Eccom 2009.

Pour 2009 les axes de travail sont la mise en place d'un système de livraison à domicile à vélo (automne 2009), la poursuite de la sensibilisation des entreprises (avec notamment l'information sur le site de covoiturage), l'accompagnement du pôle vélo qui sera effectif au cours de l'année. Un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon a été établi qui va permettre la mobilisation des grandes entreprises présentes sur Gerland en collaboration avec la Communauté urbaine (missions Espace des temps et Agenda 21 vallée de la Chimie).

Lors des Assises nationales du développement durable en janvier 2009, il a été souligné la fragilité financière de ces dispositifs et leur difficulté à se pérenniser. En ce sens, l'accompagnement de la Communauté urbaine au travers de la mise en place d'un site commun de covoiturage et du versement de participations financières au lancement des dispositifs sont très importants.

Le budget prévisionnel de l'action PDIE pour l'année 2009 est de 45 000 € dont 38 000 € proviennent de financements privés.

Afin de soutenir cette démarche innovante, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à l'Association de développement du commerce du 7^e arrondissement de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 € au profit de l'Association de développement du commerce du 7^e arrondissement,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association de développement du commerce du 7^e arrondissement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - Espace des temps, rattaché à la direction prospective et stratégie d'agglomération - compte 657 480 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.